## **CONTRAT DE LOCATION DE SALLE 2025**

ENTRE:...

Demeurant:.....

LE PRENEUR

Lu et approuvé bon pour accord

Code Postale Ville Tel : MAIL	
Et la Société :Sarl CŒUR DE LOIRE  LA PLESSISIERE siren : 351202361	Représenté par <b>Monsieur AURADON</b> Dénommé en tant que loueur
44 330 la Chapelle Heulin	Tél.: 02 40 06 74 73 PORT: 06 86 00 15 05
Il a été convenu ce qui suit : LOCATION POUR UN MARIAGE : SAMEDI ET DIMANCHE En date des 2025 décoration le VENDREDI après -midi 13 h 30–19 h	
Les locaux loués : le patio – grande salle –les chais vigneron	•
Une priorité sur les <b>Hébergements</b> au nombre de six pour un Enfant) au tarif individuel de 35 € par adulte et 25 € par enfan	
( lingerie drap & bain & produit d'hygiène ) taxe de séjour de 0.50€ par adulte en +. Vos intentions de couchages un mois avant la date et avec la remise du plan des couchages .	
La location de la <b>salle de Réception</b> comprend, pour la période louée, l'utilisation de la grande salle, le petit salon, Le préau, le jardin et aires des vignes ainsi que le parking privé, les espaces de restauration si prestations retenues. Un état des lieux sera effectué en amont de la prestation constatant l'état des lieux loués ainsi que le matériel mis à disposition lors de la location, tables, chaises, chevalet écran, autre.  Les espaces non accessibles aux enfants sont : les vignes — le parking et ses abords. La responsabilité des parents et Celle de l'organisateur sera retenue en cas d'accident ou de détérioration du matériel.  A la réservation, sera demandé : un chèque de mille euros à titre de caution, copie carte identité et justificatif domicile. Le chèque de caution sera restitué si toutes les conditions suivantes ont été respectées :  1 La salle sera restituée matériel rangé, avec un balayage des serpentins et autre si utilisés, confettis interdis.  2 Les éléments de décoration retirés et évacués des salles, de l'accueil et des extérieurs. La remise en place du mobilier et accessoires intérieur et extérieur. Tous les déchets seront évacués et à la charge du Preneur, sauf le verre.  3 Respecter les horaires / arrêt musique 3 h30 / la sortie des convives 3 h 45 / Fermeture des locaux 4 h.  4 Il est interdit d'utiliser les pelouses pour les repas ou toutes activités non convenues.  5 Nous demandons une surveillance par une baby-sitter pour un groupe d'enfant à partir de 12 enfants.  Si des dégradations ou disparition de matériel sont constatées, tant dans les locaux de réception et d'hébergement, le montant du préjudice causé sera déduit de la caution et facturé suivant le principe de remboursement à neuf, principe que le Preneur déclare accepter sans réserve.  6 Les locaux traiteur doivent être rendu propre, déchets alimentaires emportés, les déchets verre & emballage s/place.  Les espaces de restauration ne seront plus accessibles passés minuit.  Le Preneur remettra au loueur, avant une attestatio	
Aucune sono ou musique ne pourra être installée à l'extérieur de la salle, hors repas.  Les décorations et guirlandes se doivent être dans les normes sécuritaires en vigueur et installés avec notre accord  D'une manière générale, le Preneur veillera à ce qu'aucune nuisance ne puisse déranger le voisinage.	
FORFAIT NETTOYAGE / 360 TTC DATE DE LOCATION	
FORFAIT SACEM / TTC TARIF LOCATIF TTC 3000 € ACTIVITE MARIAGE	
Chèque de caution / 1000 €	
2° Acompte si il y a lieu, lors de la réunion technique33 %Soit 1000 €	
Le solde un mois avant la manifestation. Ordre des chèques à : SARL CŒUR DE LOIRE ou par virement sur Le CREDIT MUTUEL / CMCIFR2A IBAN / FR76 1027 8361 7000 0110 5650 171	
FAIT à la Chapelle – Heulin en double exemplaire, le Signature des deux parties, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour <u>accord</u> «	
Signature des deux parties, precede de la mention « lu et approuve, bon pour <u>accord</u> «	

LE LOUEUR

Lu et approuvé bon pour accord